

**Société pour l'attribution des noms de
domaine et des numéros sur Internet
(ICANN)
Rapport annuel 2017 sur la conformité
contractuelle**

Janvier – Décembre 2017



TABLE DES MATIERES¹

- ⊙ [Temps forts de l'année 2017](#)
- ⊙ [Résumé du programme de conformité contractuelle des bureaux d'enregistrement](#)
- ⊙ [Résumé du programme de conformité contractuelle des registres](#)
- ⊙ [Résumé du programme d'audit et d'évaluation des risques liés à la conformité contractuelle](#)
- ⊙ [Annexe A](#)

<http://www.icann.org/en/resources/compliance>

¹ Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

Temps forts de l'année 2017

Une transparence améliorée. Début 2017, la communauté de la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) a demandé que la transparence soit améliorée et que des données supplémentaires soient collectées autour du travail du département en charge de la conformité contractuelle de l'ICANN. Consultez ce qui suit pour en savoir plus sur nos premiers efforts entrepris pour améliorer la transparence dans nos rapports et nos indicateurs.

Soutien aux contrats. En 2017, en soutien au programme des nouveaux gTLD, l'équipe chargée de la conformité contractuelle a réalisé plus de 605 vérifications de conformité auprès d'opérateurs de registre potentiels. Elle a également mené 668 vérifications de conformité en lien avec les bureaux d'enregistrement. Ces vérifications ont lieu afin de garantir une conformité contractuelle avant toute approbation de renouvellement d'un contrat, avant l'entrée en vigueur de nouveaux contrats, ou avant des modifications de services d'une partie contractante. Consultez ce qui suit pour en savoir plus sur les efforts de l'équipe pour mettre en application les contrats et les politiques, et pour traiter de manière proactive et collaborative les questions de non-conformité.

Volume des plaintes. En 2017, le volume des plaintes a augmenté d'environ 11 % par rapport à 2016, principalement à cause des plaintes liées au système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS (ARS WHOIS). En plus des 50 489 plaintes traitées en 2017, l'équipe a effectué des contrôles proactifs de surveillance, a organisé des activités de sensibilisation et a mis en place des initiatives d'amélioration continue. Vous trouverez plus de détails dans les articles ci-dessous.

Audits. En 2017, il y a eu deux séries d'audits de 114 bureaux d'enregistrement sur le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement de 2013 (RAA) et deux séries d'audits sur 31 gTLD sur le nouveau contrat de registre (RA) y compris 17 TLD soumis à des sauvegardes applicables aux gTLD de catégorie 1. Pendant l'année civile 2017, l'équipe d'audit a examiné plus de 11 000 documents, en 16 langues, venant de 75 pays. Vers la fin de l'année 2017, les audits portant sur le nouveau contrat de registre concernaient 31 fournisseurs de services aux registres sur un total de 38. Il s'agit d'un effort important car chaque fournisseur de services de registre gère plusieurs registres.

Développement et formation. En 2017, l'activité de développement professionnel consistait en une formation sur la conformité contractuelle pour tout le personnel, une formation interne de développement de compétences non techniques et une formation externe en vue d'obtenir une certification et des crédits de formation continue. En 2017, plusieurs membres de l'équipe ont obtenu leur certification de Conformité et déontologie professionnelles de niveau I, et du Bureau de déontologie et de conformité de l'entreprise.

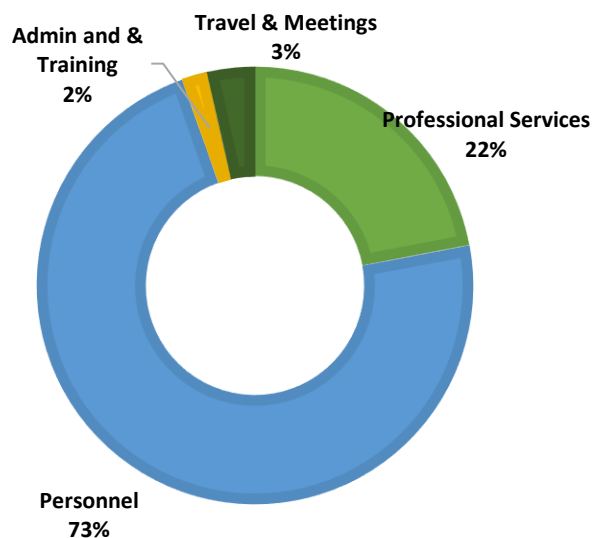
Aperçu de la situation financière

Le budget du département chargé de la conformité contractuelle a baissé de 3,9 % et s'élève à 4,6 millions d'USD pour l'exercice fiscal 2018. Les fonds ont été alloués aux frais de personnel, aux audits de conformité contractuelle et aux déplacements. Le soutien provenant des services partagés avec d'autres départements a baissé de 2,2 % et représente 2,6 millions d'USD.

US Dollars in thousands	(Revised) FY18 Budget (3%)	FY17 Budget	Increase/ (Decrease)		(Adopted) FY18 Budget	FY17 Budget	Comments	FY17 Actual	FY16 Actual
Contractual Compliance Department Budget	\$4,501	\$4,828	(\$327)	-6.8%	\$4,640	\$4,828	Contractual Compliance department operating costs to cover personnel, travel & meetings, professional services and administration. Decrease due to costs savings on employee hiring strategy and gained efficiency in audits.	\$4,185	\$3,896
Shared Resources	\$2,533	\$2,590	(\$57)	-2.2%	\$2,533	\$2,590	Support from other departments: IT, meeting logistics, Finance, HR, Admin, etc.	\$2,574	\$2,500
Total Functional View of Contractual Compliance Activities	\$7,034	\$7,418	(\$384)	-5.2%	\$7,173	\$7,418		\$6,759	\$6,396

Pour des informations détaillées concernant le budget de l'exercice fiscal 2018 de l'ICANN, cliquez [ici](#). Pour des informations supplémentaires sur les dossiers de conformité contractuelle et leurs projets de soutien associés, rendez-vous sur le système de gestion des portefeuilles [ici](#). Le budget du projet et l'allocation de ressources sont présentés ci-dessous afin de renforcer la transparence du budget et de soutenir les précédents commentaires publics de la communauté.

Le schéma ci-dessous présente une répartition générale du budget du département de la conformité contractuelle pour l'exercice fiscal 2018 selon les quatre catégories principales.



Le schéma ci-dessous présente une répartition des dépenses par portefeuilles et par projets pour le budget de l'exercice fiscal 2018 du département.

FY18 Project list								
Project #	Project Name	FY18 Budget Total	Portfolio Mgt System Resource Allocation %	FY18 Budget Personnel	FY18 Budget Travel & Meetings	FY18 Budget Professional Services	FY18 Budget Admin	FY18 % of Budget
Portfolio - Contractual Compliance Function								
152052	Contractual Compliance for Registrars & Registries	\$ 2,617,986	69.5%	\$ 2,268,994		\$ 348,992		58.2%
152053	Contractual Compliance Administration & Training	\$ 674,679	17.2%	\$ 560,551	\$ 60,000		\$ 54,128	15.0%
152054	Contractual Compliance Reporting	\$ 136,659	3.3%	\$ 108,659		\$ 28,000		3.0%
152055	Contractual Compliance Outreach	\$ 127,410	2.3%	\$ 74,410	\$ 53,000			2.8%
152056	Contractual Compliance Audit Program	\$ 835,515	6.8%	\$ 220,515		\$ 615,000		18.6%
21000	ICANN 60 (Abu Dhabi)	\$ 20,250			\$ 20,250			0.4%
21800	ICANN 61 (Puerto Rico)	\$ 16,673			\$ 16,673			0.4%
12460	ICANN 62 (Panama)	\$ 8,520			\$ 8,520			0.2%
Portfolio - Contractual Compliance Initiatives & Improvements								
15257	Contractual Compliance Improvements	\$ 52,273	0.7%	\$ 21,273			\$ 31,000	1.2%
15258	Contract, Policy or Working Group Efforts	\$ 10,742	0.3%	\$ 10,742				0.2%
	Total	\$ 4,500,707	100.0%	\$ 3,265,144	\$ 158,443	\$ 991,992	\$ 85,128	100.0%
	FY18 budget Breakdown		100.0%	\$ 0.73	\$ 0.04	\$ 0.22	\$ 0.02	

Réunions de l'ICANN et activités de sensibilisation

En 2017, l'équipe chargée de la conformité contractuelle a assisté aux 58^e, 59^e et 60^e réunions publiques de l'ICANN. Lors de l'ICANN58, elle a présenté la mise à jour du programme de conformité contractuelle, a organisé des séances à huis clos avec les bureaux d'enregistrement et registres. Lors de l'ICANN60, l'équipe a également organisé une séance à huis clos avec les bureaux d'enregistrement. L'équipe s'est également réunie avec d'autres groupes de parties prenantes, elle a organisé des réunions en personne avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre et elle a participé à de multiples séances et discussions avec la communauté.

En janvier 2017, l'équipe chargée de la conformité contractuelle de la communauté Asie-Pacifique (APAC) a mené une activité de sensibilisation auprès des bureaux d'enregistrement de l'Asie du Sud-Est (SEA) au bureau régional de l'APAC à Singapour. En 2017, l'équipe chargée de la conformité contractuelle de l'APAC a

également mené des ateliers de sensibilisation avec des bureaux d'enregistrement de Chine et de Corée du Sud.

L'équipe a également participé au sommet de la division des domaines mondiaux à Madrid en Espagne. L'équipe a animé une table ronde avec l'équipe en charge de la protection des consommateurs ainsi qu'un responsable du bureau des plaintes. Elle a également organisé des réunions en personne et a participé à de nombreuses séances.

Nous avons également mené des activités de sensibilisation à Istanbul en Turquie avec des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre. L'équipe, en partenariat avec l'équipe en charge de la division des domaines mondiaux, a travaillé avec les parties contractantes sur des questions liées à la conformité contractuelle.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des activités de sensibilisation, cliquez [ici](#).

Règlements sur la protection des données et conformité contractuelle

Le 2 novembre 2017, l'organisation de l'ICANN a publié une déclaration du département de la conformité contractuelle traitant de préoccupations soulevées par la communauté concernant la capacité des parties contractantes de l'ICANN à se conformer aux contrats et politiques de l'ICANN tout en se conformant aux règlements sur la protection des données. Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur le 25 mai 2018, revêt tout particulièrement d'un intérêt majeur. La déclaration est publiée [ici](#). L'organisation de l'ICANN s'est engagée à collaborer avec la communauté pour trouver des solutions viables aux préoccupations soulevées. Des documents supplémentaires en lien avec la protection des données et la vie privée sont disponibles sur le site Web de l'ICANN en cliquant [ici](#).

Contributions de l'équipe en charge de la conformité contractuelle aux efforts des titulaires de noms de domaine

Durant l'été 2017, les membres de l'équipe en charge de la conformité contractuelle ont rejoint une équipe interdisciplinaire de l'ICANN nouvellement formée qui échange régulièrement avec les titulaires de noms de domaine et qui a commencé à discuter des opportunités d'augmentation des connaissances et de la conscience des titulaires de noms de domaine. L'équipe a contribué au contenu et à la révision des actualités et mises à jour qui sont publiées [ici](#). L'objectif est de mieux informer les utilisateurs finaux sur ce que les titulaires de noms de domaine peuvent faire pour gérer leur nom de domaine.

Participation de l'ICANN dans les processus d'élaboration de politiques

En 2017, l'équipe chargée de la conformité contractuelle a participé aux groupes de travail chargés des processus d'élaboration de politiques (PDP) et ses révisions. La plupart des efforts ont été centrés sur :

- la participation aux réunions de l'équipe de révision de la mise en œuvre et aux activités de soutien à la mise en œuvre du PDP relatif aux questions liées à l'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, la

traduction et translittération des informations de contact, les politiques et la protection des identificateurs des OIG et OING dans l'ensemble des politiques gTLD.

- fournir des données et des indicateurs sur la révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur et le PDP relatif aux procédures ultérieures pour les nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD).
- l'examen des réunions, des sujets du sous-groupe, et des séances pour la révision de tous les mécanismes de protection des droits au sein de l'ensemble des PDP des gTLD.
- la participation aux discussions et observations de l'évolution des politiques et des programmes en préparation et devant être conformes à la politique de transition relative au WHOIS détaillé, aux services d'enregistrement des données gTLD, et au programme pilote du protocole d'accès au répertoire d'enregistrement.
- contribuer aux informations concernant l'approche sur la conformité et la participation aux réunions de l'ICANN pour la spécification 11 (3)(b) du contrat de registre des nouveaux gTLD relative au cadre de sécurité et au bulletin d'informations.
- contribuer aux réponses de l'ICANN concernant les recommandations des multiples comités consultatifs pour la sécurité et la stabilité et au soutien de la deuxième équipe de révision de la sécurité, stabilité et résilience du système des noms de domaine.

Formation en ligne sur la conformité contractuelle

L'ICANN a lancé une infographie sur le renouvellement des noms de domaine afin d'accroître la sensibilisation de la communauté et les connaissances sur la question de la conformité. L'infographie est disponible [ici](#).

Améliorations et initiatives relatives à la conformité contractuelle

[Le renforcement de la transparence dans les rapports de conformité contractuelle](#) a été une initiative majeure en 2017. En octobre, le département de la conformité contractuelle a commencé à publier un tableau de bord mensuel afin de fournir des informations plus détaillées sur l'objet des plaintes. Les rapports du département de la conformité contractuelle sont disponibles au public sur [icann.org](#). Tout ceci est cohérent avec les différentes recommandations et demandes de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, du Comité consultatif gouvernemental et d'autres parties prenantes. L'équipe a également utilisé de nouveaux rapports trimestriels et annuels. D'autres améliorations ont eu lieu en 2017 : mises à jour du système pour soutenir la transparence des rapports, clarification des communications pendant le processus de plaintes. Une liste se trouve à l'annexe A.

Mesure de la performance en 2017

Avec le lancement de nouveaux rapports annuels comme susmentionné, les indicateurs annuels de conformité contractuelle et la liste de notifications officielles ne seront plus inclus dans le présent rapport. Les rapports de mesures annuels 2017 sont disponibles [ici](#).

Résumé du programme de conformité contractuelle des bureaux d'enregistrement

En 2017, l'équipe chargée de la conformité contractuelle a axé son travail sur les activités de sensibilisation avec les bureaux d'enregistrement, la surveillance proactive et les révisions ciblées pour garantir le respect du contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA) 2013. Certaines des initiatives étaient en lien avec les révisions de vérification du WHOIS ainsi qu'une approche proactive de validation des mesures de remédiation afin de garantir une conformité continue des parties contractantes sur des questions déjà traitées.

En 2017, l'équipe chargée de la conformité contractuelle a continué à participer à l'initiative du système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS (ARS). L'ARS du WHOIS est un processus conçu pour mettre en place des évaluations régulières de l'exactitude du WHOIS et en publier les résultats. L'équipe a reçu des plaintes concernant des inexactitudes du WHOIS et des problèmes de format. Les plaintes pour inexactitude des données du WHOIS ont été traitées comme des plaintes individuelles et celles liées au format des données WHOIS ont servi à sélectionner les bureaux d'enregistrement qui allaient faire l'objet d'une sensibilisation ciblée.

À partir des commentaires de la communauté, le département de la conformité contractuelle a commencé à publier des indicateurs relatifs aux plaintes sur l'ARS [ici](#), incluant des indicateurs supplémentaires relatifs aux plaintes qui ont été clôturées avant une première notification et aux plaintes qui ont reçu au moins une notification. Pour plus d'informations au sujet de l'ARS du WHOIS, veuillez le consulter [ici](#).

Problèmes les plus courants en 2017

Les problèmes les plus courants identifiés par l'ICANN en matière de conformité des bureaux d'enregistrement sont répertoriés ci-dessous :

1. Inexactitude du WHOIS :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui omettent de vérifier ou de valider les informations du WHOIS, comme exigé dans la spécification relative au programme d'exactitude du WHOIS (WAPS) figurant dans le RAA 2013.
- b. Les bureaux d'enregistrement qui ne font pas la distinction entre les termes « vérification » (qui signifie confirmer ou corriger) et « valider » (qui consiste à s'assurer que les données sont conformes aux normes), tel qu'utilisés dans la WAPS.
- c. Les bureaux d'enregistrement qui demandent à leurs revendeurs de confirmer l'exactitude des informations du WHOIS concernant les noms de domaine à propos desquels l'ICANN a reçu des plaintes, plutôt que d'obtenir la confirmation du titulaire du nom de domaine.

-
- d. Les bureaux d'enregistrement qui omettent de fournir la documentation à l'appui des informations du WHOIS mises à jour ou modifiées.
 - e. Les bureaux d'enregistrement qui ne suspendent pas les noms de domaine dans les 15 jours suivant la réception d'une plainte pour inexactitude des données du WHOIS et les titulaires de noms enregistrés qui ne répondent pas, comme exigé dans la WAPS.

2. Politique de transfert :

- a. Les rapporteurs qui ignorent qu'une modification importante des informations sur les titulaires de noms de domaine entraînera un verrouillage de 60 jours pour un changement de titulaire (COR).
- b. Les rapporteurs et les bureaux d'enregistrement qui ignorent qu'une fois qu'un verrouillage de 60 jours est appliqué pour un COR, il ne peut pas être supprimé.
- c. Si les bureaux d'enregistrement proposent la possibilité de ne pas adhérer au verrouillage de 60 jours, ils doivent le faire avant qu'un changement de titulaire ne soit réalisé.
- d. Les rapporteurs qui ignorent que l'agent désigné peut approuver un changement de titulaire sans en informer le titulaire.
- e. Les rapporteurs qui ignorent que l'adhésion au verrouillage de 60 jours est une option facultative pour les bureaux d'enregistrement.
- f. Les bureaux d'enregistrement qui appliquent un verrouillage de 60 jours pour tout changement dans les données WHOIS qui ne soit pas un COR, tel que défini par la politique de transfert.

3. Format du WHOIS :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui n'affichent pas les données WHOIS dans le format indiqué dans la spécification relative au service d'annuaire de données d'enregistrement (WHOIS) du RAA 2013, la politique relative aux informations WHOIS supplémentaires (AWIP) et le rapport consultatif : précisions apportées au contrat de registre et au contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement 2013 (RAA) concernant les spécifications du service d'annuaire de données d'enregistrement (WHOIS) applicables.
- b. Les bureaux d'enregistrement qui n'affichent pas les données WHOIS dans la syntaxe requise par le RAA 2013 ou les normes correspondantes.

4. Renouvellement / restauration, politique de suppression des noms de domaine expirés (EDDP), politique sur la récupération des enregistrements après leur expiration (ERRP) :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui s'appuient sur leurs revendeurs pour envoyer les notifications de renouvellement en leur nom et ne garantissent pas que les notifications soient en fait envoyées et que les copies soient conservées.
- b. Les titulaires de noms de domaine qui ne sont pas en mesure de renouveler les noms de domaine via un revendeur.
- c. Les bureaux d'enregistrement qui ne respectent pas les obligations de publication sur le Web prévues par l'ERRP.

-
- d. Les bureaux d'enregistrement qui n'interrompent pas le processus de résolution du DNS avant la suppression, comme exigé dans l'ERRP.
 - e. Les bureaux d'enregistrement qui changent le nom du titulaire du nom de domaine à l'expiration (RAE) à leurs propres filiales ou revendeurs à la date d'expiration du nom de domaine, sans fournir au RAE des informations claires sur leurs conditions de service en matière d'expiration et de renouvellement.
 - f. Les bureaux d'enregistrement qui n'envoient pas d'avis de renouvellement au titulaire de nom de domaine répertorié au WHOIS ou aux fréquences requises par l'ERRP.

5. Abus :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui ne prennent pas de mesures raisonnables et rapides pour répondre de façon appropriée aux rapports d'abus. Ces mesures devraient au moins exiger des bureaux d'enregistrement qu'ils transmettent des plaintes valides aux titulaires de noms de domaine.
- b. Les rapporteurs qui ignorent que le RAA 2013 n'exige pas des bureaux d'enregistrement qu'ils suspendent tous les domaines faisant l'objet de plaintes valides en matière d'abus.
- c. Les plaintes déposées auprès de l'ICANN sans que l'abus présumé soit au préalable communiqué aux bureaux d'enregistrement.

6. Entiercement de données :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui ne respectent pas le calendrier d'entiercement de données spécifié par l'ICANN.
- b. Les bureaux d'enregistrement ayant signé le RAA 2013 qui n'utilisent pas le service d'entiercement pour sauvegarder des données WHOIS publiques et des informations client associées à des domaines faisant appel à des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.
- c. Les bureaux d'enregistrement qui n'ont pas recours aux services d'entiercement pour sauvegarder les données de tous les gTLD dont ils assurent la gestion.

7. Politique uniforme de règlement de litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP) :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui ne maintiennent pas le statu quo des noms de domaine concernés par la procédure et permettent soit leur transfert à d'autres bureaux d'enregistrement ou à d'autres titulaires, soit leur suppression.
- b. Les bureaux d'enregistrement qui ne verrouillent pas un nom de domaine soumis à une UDRP dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la plainte UDRP de la part d'un fournisseur UDRP.
- c. Les bureaux d'enregistrement qui ne fournissent pas les informations demandées dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'une demande de vérification d'un fournisseur UDRP.
- d. Améliorer la communication entre les fournisseurs d'UDRP et les bureaux d'enregistrement.

8. Autres problèmes concernant l'enregistrement de domaines :

- a. Les bureaux d'enregistrement qui ne tiennent pas à jour les dossiers d'enregistrement comme exigé dans le RAA et qui ne s'assurent pas que les revendeurs le fassent et les rendent disponibles sur demande.
- b. Les bureaux d'enregistrement qui ne sont pas en mesure de fournir à l'ICANN les copies des communications qu'ils prétendent avoir envoyées aux titulaires des noms de domaine.

Résumé du programme de conformité contractuelle des registres

Le département chargé de la conformité contractuelle a commencé l'année 2017 avec sa révision annuelle de la conformité des nouveaux gTLD aux exigences de certification annuelle. Nous avons continué les contrôles de surveillance du respect des contrats de registre et des politiques associées à travers le traitement de dossiers relatifs à des plaintes externes, la mise en place de contrôles et l'examen d'informations publiques. L'organisation de l'ICANN a examiné la conformité d'environ 750 gTLD et s'est assurée que le contenu des certifications remplissent les exigences en vigueur. Environ 90 requêtes de conformité concernant l'inexistence ou l'incomplétude de certificats ont été envoyées aux opérateurs de registre.

Les efforts entrepris pour la mise en application et le contrôle de la sécurité ont été réalisés pour ce qui suit :

- Politique relative à l'étiquetage et l'affichage normalisés des services d'annuaire de données d'enregistrement (août 2017) ;
- Bulletin d'information sur la spécification 11.3b du contrat de registre pour les nouveaux gTLD (juin 2017) ;
- Amendement global 2017 au contrat de registre de base (juillet 2017) ; et
- Programme pilote du protocole d'accès aux données d'enregistrement des noms de domaine (septembre 2017).

En 2017, l'ICANN a continué les mesures de surveillance des conventions de service (SLA). Le système automatique de communication de la conformité a été déclenché environ 91 fois en 2017, suite à des périodes d'indisponibilité des SLA.

Les plaintes de tiers relatives à l'accès au fichier de zone et à l'entiercement de données incomplet restent les deux principaux types de dossiers liés aux opérateurs de registre auxquels les services de conformité contractuelle ont eu affaire en 2017. En 2017, le département de la conformité contractuelle a également invoqué sa première utilisation du panel permanent en charge de la politique de règlement des litiges relatifs aux engagements d'intérêt public. Les indicateurs mensuels, trimestriels et annuels sont disponibles [ici](#), et les avis de conformité contractuelle [ici](#).

Problèmes les plus courants en 2017

Les problèmes les plus courants identifiés par l'ICANN en matière de conformité des registres sont répertoriés ci-dessous :

1. Accès au fichier de zone par des tiers via les services centralisés de données de zone.
 - a. Les opérateurs de registre qui ne répondent pas aux demandes d'accès au fichier de zone.
 - b. Les opérateurs de registre qui refusent ou révoquent l'accès pour des raisons non prévues dans le contrat de registre.
2. Entiercement quotidien des données d'enregistrement.
 - a. Les fournisseurs des services d'entiercement de données qui n'envoient pas à l'ICANN des notifications quotidiennes de dépôts des données.
 - b. Les opérateurs de registre qui n'envoient pas à l'ICANN des notifications quotidiennes de dépôts des données.
 - c. Les opérateurs de registre qui n'effectuent pas d'entiercement de données valide.
3. Des certifications annuelles de conformité
 - a. Les opérateurs de registre qui ne soumettent pas les certifications de conformité annuelles requises avec le code de conduite de l'opérateur de registre, l'exemption au code de conduite ou la spécification 13.
 - b. Les opérateurs de registre qui ne soumettent pas de certifications annuelles de conformité conformes.
4. Conventions de service (SLA)
 - a. Les opérateurs de registre qui ne respectent pas les conventions de service en matière de disponibilité et de performance établies dans le contrat de registre.

Résumé du programme d'audit et d'évaluation des risques liés à la conformité contractuelle

Les activités d'audit menées en 2017 ont mis l'accent sur les contrats d'accréditation des bureaux d'enregistrement (RAA) 2013 et les nouveaux contrats de registre (RA). Deux audits RAA et RA ont eu lieu en 2017 avec un total de 114 bureaux d'enregistrement et 31 nouveaux gTLD. Pendant l'année civile 2017, l'équipe d'audit a examiné plus de 11 000 documents, en 16 langues, venant de 75 pays. Vers la fin de l'année 2017, les audits portant sur le nouveau contrat de registre concernaient 31 fournisseurs de services aux registres sur un total de 38. Il s'agit d'un effort important car chaque fournisseur de services de registre peut gérer plusieurs registres.

En 2017, l'ICANN a examiné les plans d'audit et les objectifs des tests et les a mis à jour sur la base des leçons tirées des audits précédents et des processus de plaintes et révisions. Les plans d'audit sont disponibles [ici](#).

L'organisation de l'ICANN a également actualisé les questions couramment posées lors d'audits afin d'intégrer les critères de choix d'un audit, elle a publié les étapes du programme d'audit et le calendrier, et un tableau de bord du programme d'audit visant à améliorer la transparence des activités d'audit.

À partir de commentaires récents, la notification de pré-audit pour les futures séries d'audits ne sera adressée qu'aux parties contractantes pour leur permettre de prévoir les ressources nécessaires.

Programme d'audit des bureaux d'enregistrement de l'ICANN

Avant la fin du mois de juillet 2017, l'ICANN a complété l'audit lancé en septembre 2016. Cinquante-cinq bureaux d'enregistrement ont été sélectionnés pour cette série d'audit. Dix-sept bureaux d'enregistrement ont reçu un rapport d'audit sans anomalies, deux bureaux d'enregistrement ont mis fin à leur accréditation pendant l'audit, et deux bureaux d'enregistrement ont vu leur audit reporté à la prochaine série. Les 33 bureaux d'enregistrement restants ont reçu des rapports d'audit avec des anomalies listées et travaillent actuellement sur la mise en œuvre de changements nécessaires pour prévenir de futurs problèmes de conformité. Référez-vous au rapport d'audit publié [ici](#).

En septembre 2017, l'ICANN a lancé une autre série d'audits du RAA 2013 auprès de 59 bureaux d'enregistrement. Cette série est actuellement en cours de réalisation et doit être achevée en mars 2018. Sur ces 59 bureaux d'enregistrement, 26 ont été sélectionnés pour passer un audit complet et 33 autres, qui avaient déjà fait l'objet d'audits au cours des cycles précédents, repasseront des audits partiels dans le but de confirmer l'efficacité des mesures de remédiation appliquées après le premier audit. Deux bureaux d'enregistrement ont volontairement mis fin à leur accréditation pendant l'audit.

Programme d'audit des opérateurs de registre de l'ICANN

En janvier 2017, l'ICANN a lancé une autre série d'audits du contrat de registre des nouveaux gTLD qui s'est terminée en août 2017. Vingt-et-un nouveaux gTLD ont été sélectionnés pour cette série d'audits.

Des opérateurs de registre pour quatre nouveaux gTLD ont réalisé l'audit sans anomalies ; dix opérateurs de registre ont réalisé l'audit en corrigeant les anomalies pendant l'étape de remédiation ; et les sept restants ont réalisé l'audit avec des anomalies toujours en suspens. On attend des opérateurs de registre qu'ils corrigent les anomalies en suspens avant une date précise et que soit prévue une nouvelle évaluation lors d'une future série d'audits pour vérifier la conformité au sein des domaines identifiés. Référez-vous au rapport publié [ici](#).

Les opérateurs de registre pour 10 chaînes de nouveaux gTLD de catégorie 1 ont reçu une demande d'avis d'informations en septembre 2017 pour participer à l'audit. Les nouveaux gTLD font partie des catégories suivantes : santé et mise en forme, fonctions du ressort du gouvernement, jeux de hasard, finances, possibilité de cyberintimidation/harcèlement, services professionnels et identificateurs d'entreprise.

Initiatives d'audit des fournisseurs de services d'entiercement des données des bureaux d'enregistrement

Fin 2017, l'ICANN comptait un total de neuf fournisseurs de services d'entiercement approuvés. La liste est disponible [ici](#). L'ICANN a travaillé avec des fournisseurs de services d'entiercement auprès desquels les bureaux d'enregistrement faisaient leurs dépôts de données. L'objectif était de vérifier la conformité des bureaux d'enregistrement aux obligations relatives à l'entiercement de données et d'établir une approche cohérente pour les fournisseurs de services d'entiercement approuvés par l'ICANN.

L'ICANN a également continué une surveillance proactive afin de mesurer l'exhaustivité des données des bureaux d'enregistrement déposées auprès des fournisseurs d'entiercement, qui représentent les données de tous les domaines gTLD gérés par chaque bureau d'enregistrement. Cette initiative était limitée aux bureaux d'enregistrement qui utilisaient les services d'entiercement d'Iron Mountain, soit 98 % du total des bureaux d'enregistrement.

Dans le cadre d'un suivi continu proactif et à la demande de l'ICANN, Iron Mountain a mené des révisions approfondies des contenus des fichiers de dépôt des bureaux d'enregistrement. L'ICANN s'est ciblée sur les bureaux d'enregistrement ayant reçu un troisième avis ou une notification d'infraction au cours de cette période. Ces révisions sont essentielles pour garantir la stabilité des données des titulaires de noms de domaine.

En 2017, l'ICANN a demandé des audits portant sur l'entiercement de données auprès de 105 bureaux d'enregistrement qui avaient reçu un troisième avis de mise en demeure ou une notification d'infraction. Des irrégularités par rapport au dépôt de données ont été identifiées dans près de la moitié des 105 bureaux d'enregistrement audités. Il s'agissait pour la plupart de dépôts incomplets qui n'incluaient pas les domaines qui avaient recours à des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Toutes les irrégularités ont été corrigées et ont fait l'objet de nouveaux contrôles.

Annexe A :

Liste d'activités de soutien aux initiatives en matière de conformité contractuelle et améliorations

-
- Mises à jour des formulaires de plaintes et des pages consacrées à la conformité contractuelle sur icann.org.
 - Mises à jour du système consolidé de tickets afin d'améliorer le traitement des plaintes lorsqu'on modifie le type de plaintes.
 - Mises à jour visant à réduire les clôtures automatiques invalides.
 - Mises à jour des codes résolus afin d'améliorer les communications, les indicateurs et les rapports.
 - Mise à jour visant à augmenter la visibilité des réponses aux plaintes clôturées.
 - Mises à jour du modèle de communication pour les rapporteurs et parties contractantes au sein des multiples types de plaintes.
 - Suppression de la clôture automatique des plaintes pour inexactitude des données du WHOIS déposées dans un délai de 45 jours suivant une plainte concernant le même nom de domaine pour permettre aux inexactitudes d'être traitées avec un bureau d'enregistrement identique ou différent.
 - Mises à jour du système pour saisir et transmettre des données plus détaillées.
 - Surveillance du fonctionnement des courriels automatiques.
 - Mise à jour du système pour représenter les données de contact du registre déplacées du portail de la division des domaines mondiaux vers le portail des services de nommage.
 - Création d'un rapport interne sur demande pour identifier toutes les plaintes en suspens pendant l'exécution.
 - Mise à jour du système pour réduire les clôtures automatiques pour les noms de domaine incorrectement formatés qui ont été inscrits dans les formulaires en ligne de plaintes.
 - Améliorations des formulaires en ligne de plaintes sur icann.org pour les multiples types de plaintes.
 - Mises à jour des pages consacrées au programme de conformité contractuelle sur icann.org pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre concernant les obligations contractuelles.

